

dans les maisons. De chaque porte sortit un groupe d'enfants, et la jeune fille se trouva bientôt au milieu d'une bande d'affamés répétant : " A moi ! à moi ! "

Ensuite ce fut le tour des mères.

Curieuses mais défilantes, elles restaient sur le seuil de leurs bouges moins touchées de la bonté de cette belle jeune fille semblable à un ange, entourée d'un essaim de petits sauvages, qu'avidés d'apprendre le motif qui l'attirait dans leur quartier misérable. Il fallut qu'Amice s'enhardit jusqu'à demander qu'on lui permit de s'asseoir dans une de ces demeures fétides. Ce qu'elle découvrit l'épouvanta, et cependant elle avait déjà vu bien des misères. Point de lit dans ces chambres. Pas de plancher, la terre nue, et des amas de vieille paille dans les angles, tenant lieu de lits à la famille. C'était la tanière de la brute, moins sa beauté sauvage ; moins les noirs enfoncements d'une forêt centenaire au sein de laquelle le sanglier vieillit.

Amice franchit un amas de choses sans nom, et n'apercevant d'autre siège qu'un escabeau boiteux elle y prit place. Ses regards s'enfoncèrent dans l'ombre de cette tanière humide, et peu à peu, s'accoutumant à ce crépuscule, y découvrirent un tas d'êtres difformes grouillants, serrés sur des chiffons et des loques servant à la fois de matelas et de couvertures. Des gémissements plaintifs partaient de ce groupe.

— Ce sont vos enfants ? demanda la jeune fille.

— J'en ai trois, tous aveugles.

— Aveugles ! à la suite de quel malheur ?

— La petite vérole, répondit la mère. Aujourd'hui ils géignent à la maison, d'habitude ils sortent, je les loue à une femme du voisinage, elle me paie un franco par jour et les nourrit.

— Quoi ! s'écria Mlle Gualbert, vous trafiquez de l'infirmité de ces petits malheureux ?

— Comme de juste, puisqu'ils ne peuvent travailler. Plus tard, je leur achèterai un caniche, et je les établirai à leur compte dans quelque bon endroit.

— Et vous ? demanda Amice.

— Moi je chiffonne pour le compte d'un maître. Je vends à la hottée.

— Accepteriez-vous des vêtements pour ces enfants ?

— Non, ils doivent garder des guenilles afin d'inspirer plus de pitié ; si vous voulez me rendre service, donnez moi cent sous pour acheter une plaque de tôle ; il pleut ici, vous le voyez.

— Voici les cinq francs, mais il me semble qu'il y aurait davantage à faire. Je pourrais placer vos enfants.

— On les enfermerait, répondit la femme, j'aime mieux les garder. Amice sortit.

A peine eut-elle franchi la porte que la femme s'écria :

— Enfoncée la petite dame de charité, avec ses cinq balles j'achèterai de l'eau-de-vie.

Le cœur d'Amice se serrait ; elle donna quelques objets de layette à une jeune mère, du vin à un vieillard, puis elle entra dans une maison qui lui fut désignée :

— Il y a deux malades là-dedans, mademoiselle, lui avait dit une jeune fille.

La hutte renfermait un cadre de bois rempli de paille. Sur ce lit une femme agonisait, tandis qu'une jeune fille vêtue d'un mauvais jupon de catonnade, et d'une camisole dont les trous laissaient voir sa peau blanche et fine en dépit de la misère restait assise sur un coin de cette couchette dans l'hébètement d'une douleur sans espoir.

A la vue d'Amice le premier mouvement de la jeune fille

fut celui d'un vague soulagement, mais elle retomba vite dans son mutisme désespéré.

— J'ai appris que vous souffriez, dit Amice, et je viens à vous... N'ayez ni honte ni crainte, apprenez-moi ce qui vous manque ici...

— Ce qui nous manque ! regardez autour de vous, mademoiselle.

— Quelle misère !... Votre mère semble cruellement souffrir, son mal date-t-il de loin ?

— Du temps de la Commune, répondit la jeune fille d'une voix rauque, contrastant avec son caractère de beauté. Puis elle ajouta avec une sorte de bravade : car nous en étions tous de la Commune, le père, la mère et moi, qui avais l'âge d'une gamine, et la rage d'un petit lion.

Amice leva vers elle ses grands yeux bleus attistés.

— Vous ne vous levez pas indignée, mademoiselle, reprit la pauvre, vous ne nous jetez pas une injure à la tête, en nous disant que nous ne méritons trop notre sort ?

— Vous êtes bien malheureuse ! répondit Amice.

— Pour de la faim, de la soif et de la maladie, reprit Balsamie, nous savons ce que c'est jusqu'au fond... Le père est à la " Nouvelle... " On dit que l'amnistie nous le rendra, mais il arrivera trop tard... Dans le temps où le père se battait contre le Versaillais la mère portait un bidon de cantinière, et suivait les insurgés en me traînant à ses jupes. Au moment où le père fut pris sur une barricade, elle tomba atteinte d'un pavé en pleine poitrine. On crut que ce n'était rien, qu'il n'y avait pas de lésion, et cependant, depuis ce moment elle ne fit que languir. En grandissant j'ai pu lui aider, mais si peu ! Je gagne quinze sous par jour, à peine du pain... Deux ou trois fois j'ai frappé à la porte des hommes qui s'étaient mis à la tête du mouvement, des journalistes qui nous encourageaient à la révolte, mais personne ne se rappelait le nom d'un ouvrier perdu dans la foule de ceux qui avaient lutté pour la cause de la Commune. On me jeta quelques sous, et je ne me baissai même pas pour les ramasser, l'écoeurement me venait. Nous sommes restées ici, attendant l'heure de l'amnistie, qui nous ramènera le père, et celle de la revanche qui nous permettra de nous venger.

— De qui voulez-vous vous venger ?

— De ceux qui ont menti ! répliqua Balsamie avec une énergie sauvage ; de ceux qui ont promis au peuple de faire son bonheur et qui nous trahissent ; de ceux qui nous ont jetés sous les fusillades, et qui se sont retirés de lutte à l'heure du danger. Oui, oui, nous aurons des comptes à régler un jour !

Balsamie saisit le bras d'Amice.

(A CONTINUER.)

Commencé le 12 avril 1883—No 172.

INFORMATIONS

A partir d'aujourd'hui—(12 octobre 1882)—les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit : un an, \$1.00 ; six mois, 50 cents, payable d'avance ou dans le cours du premier mois. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Aux agents 15 cents la douzaine et 20 par cent de commission sur les abonnements, payable à la fin du mois.

Nos abonnés actuels endettés voudront bien régler l'arrérage immédiatement, par là nous éviter la pénible nécessité de les retrancher de nos livres à l'expiration du terme de leur abonnement, et de remettre le compte à notre procureur pour collection.

Nous sommes en mesure de fournir tous les numéros par depuis le 1er Janvier dernier, et même à file complète (brochée) de l'année 1881, aux conditions ci-dessus.

MORNEAU & CIE., Editeurs,

Boîte 1936, Bureau de Poste.

No. 17 Ste Thérèse Montréal,